24ème CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 21 juin 2016 à 19h30 au Centre de culture et de sports à Courfaivre

Président

M. Claude HUMAIR, Président.

Secrétaire

M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.

Présents

M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Abel Gelso, M. Guy Meier, M. Georges Migy

et M. Gérard Ruch.

M. Michel Guerdat, Secrétaire communal.

Excusé

9

Convocation :

La séance de ce jour a été convoquée par lettre et par publication dans le

Journal Officiel n° 20 du 8 juin 2016, ainsi que par affichage public.

M. le président Claude Humair a le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général au Centre de culture et de sport à Courfaivre. Il souhaite une cordiale bienvenue à toutes et tous. Il salue les représentants de la presse et le public.

M. Humair communique que la présente assemblée a été convoquée par courriel, courrier et affichage public, ainsi que par le journal officiel.

Tout le monde a pu prendre connaissance de l'ordre du jour, M. le Président demande s'il y a une proposition pour une inversion ou une suppression de points à l'ordre du jour ?

Comme ce n'est pas le cas, le président constate que l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Le président donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel.

Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

- M. Didier Hulmann est excusé et remplacé par M. Jean Viatte.
- M. Denis Jeannerat est excusé et non remplacé.

Mme Jeannette Receveur est excusée et remplacée par M. Patrice Baume.

M. Gervais Gisiger est excusé et remplacé par M. Gérald Membrez.

Mme Céline Grellier est excusée et non remplacée.

Mme Christine Roemer est excusée et remplacée par M. Hubert Fleury.

- M. Kevin Challet est excusé et remplacé par M. Raphaël Messerli.
- M. Markus Berchier est excusé et non remplacé.
- M. Damien Lachat est excusé et non remplacé.

29 conseillers généraux sur 33 sont présents.

2. Procès-verbal du 26 avril 2016.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 avril 2016 est accepté tel que présenté, avec remerciements à son auteur.

3. Communications.

M. Pascal Crétin, conseiller communal, communique qu'un projet est cours concernant l'éclairage public avec les nouvelles technologies LED. En plus de la nécessité d'entretien de notre éclairage public, nous sommes confrontés à l'obligation de remplacement des ampoules Mercure et Sodium

devenues interdites. Compte tenu de l'état général de notre réseau et des économies possibles grâce aux nouvelles technologies (environ Fr. 100'000,- par année), nous sommes en préparation d'un appel d'offre en vue de remplacer les quelque 1'500 luminaires de Haute-Sorne par des luminaires (LED). Le coût total est devisé à environ 1,3 mio de francs, sous déduction des différentes subventions cantonales et fédérales. En tenant compte des économies d'énergie et des simplifications des opérations de maintenance, un tel projet s'inscrit tout à fait dans l'allègement des charges de fonctionnement, tout en amortissant sur une période relativement courte.

- M. Pascal Crétin, conseiller communal, informe que le projet de nouveau réservoir de Saint-Brais et raccordement de Sceut est maintenant validé par toutes les instances cantonales, le dépôt public a eu lieu sans opposition et toutes les adjudications ont été faites. Le Gouvernement confirmera le projet dans sa séance du 28 juin prochain, l'annonce à l'OFAG pourra donc avoir lieu et les travaux pourront débuter très rapidement. Le délai annoncé de fin 2016 est donc d'actualité. La commune reste toutefois en proie avec le bureau d'avocats du collectif des consommateurs d'eau de Sceut, qui s'acharne à essayer de prouver que la commune a commis des erreurs et est responsable en vue de dédommagements, alors que le problème de turbidité en question est sans risque et connu de "mémoire d'hommes".
- M. Pascal Crétin, conseiller communal, communique que le projet d'assainissement PGA / PGEE Frénois (rue des Jardins et Dos chez Mérat à Bassecourt) est terminé et a été réceptionné. Le montant final des travaux de l'ordre d'environ 1,5 million de francs et non pas 1,8 million de francs qui était devisé. Il ne reste plus que le tapis final de la rue Dos chez Mérat que nous avons différé à cause des futurs travaux en gare CFF de Bassecourt.
- M. Pascal Crétin, conseiller communal, informe que le projet de nouveau réservoir à Soulce est également bouclé et a été réceptionné. Il ne reste qu'une formalité administrative à remplir, qui est en cours chez le notaire. Enfin, les travaux d'installation des réducteurs de pression et des compteurs d'eau seront terminés à fin 2016.
- M. Jean-Bernard Vallat, maire, indique qu'il s'est produit un bug à la Poste lors de la distribution du dernier Clin d'œil. Les exemplaires distribués à Courfaivre ne contenaient pas les pages concernant la commune de Haute-Sorne. La commune n'est pas responsable.
- M. Jean-Bernard Vallat, maire, précise que le terrain Venk'ys a été revendu à une entreprise qui projette une construction dans les 3 à 4 ans.
- M. Jean-Bernard Vallat, maire, relève que suite à l'éboulement qui s'est produit à Glovelier, la route a été rouverte. Il a fallu sécuriser la falaise. Un montant de Fr. 50'000,- est à charge de la commune.
- M. Jean-Bernard Vallat, maire, communique qu'il est possible de récupérer son droit de cité, ceci dès le 1^{er} mars 2016 jusqu'au 28 février 2019. Tous les renseignements se trouvent sur le site du canton. La procédure est gratuite.
- M. Jean-Bernard Vallat, maire, annonce également que sur demande du Service du développement territorial, la zone Montates II, vers la halle polyvalente à Glovelier, a passé de zone mixte en zone d'activités, ceci avec l'accord des propriétaires.
- M. Jean-Bernard Vallat, maire, rappelle que nous avons un contrat de ressource avec la Police cantonale. Les responsables présenteront leurs nouvelles structures en septembre devant le Conseil général.
- M. Jean-Bernard Vallat, maire, indique que le Conseil communal est arrivé au bout de son travail, concernant l'harmonisation des sociétés locales. Les travaux du Conseil seront présentés au Conseil général et aux sociétés locales après les vacances.
- M. Jean-Bernard Vallat, maire, indique que le Centre d'accueil des migrants accueille actuellement que des jeunes, sans leurs parents. Le Centre d'accueil souhaite discuter avec la Commune pour mieux intégrer ces jeunes.
- M. Jean-Bernard Vallat, maire, rappelle que le slow up aura lieu le dimanche 26 juin. La route sera fermée à certains endroits à Bassecourt et également à Courfaivre.
- M. Jean-Bernard Vallat, maire, invite les membres du Conseil général à soutenir les différentes manifestations qui se dérouleront durant la période estivale.

- M. Claude Humair relève qu'il répond à l'invitation des différentes sociétés. Il invite tout le monde à participer aux différentes fêtes du village.
- M. Claude Humair profite de la période de l'Euro foot pour féliciter le FC Bassecourt pour leur promotion en 1 ère ligue.

4. Questions orales.

- M. Frédéric Juillerat (groupe UDC+AB) demande s'il est prévu de rénover la conduite de la loge de Soulce qui a certain âge ?
- M. Pascal Crétin répond qu'un mandat d'étude a été attribué au bureau RWB pour un montant de Fr. 4'000,-. Le Conseil communal attend les propositions du bureau RWB avant de prendre une décision.
- M. Frédéric Juillerat (groupe UDC+AB) est partiellement satisfait.

Mme Véronique Meier (groupe PDC) explique que les enseignants de Haute-Sorne ont appris avec consternation que, par mesure d'économie, le Conseil communal a décidé dernièrement de résilier le contrat d'entretien des engins de gymnastique. Ce contrat assurait un contrôle régulier (tous les deux ans) par des techniciens expérimentés des engins tels que les anneaux, les barres fixes, les minitremplins, les barres parallèles, etc. Sachant qu'environ 600 enfants fréquentent chaque semaine nos salles de gymnastique, ces contrôles sont impératifs. La commune est responsable des bâtiments, donc de leur entretien. Mme Véronique Meier pose deux questions : La commune est responsable des bâtiments, donc de leur entretien. Le contrat étant résilié, qui va vérifier l'état de ces engins ? En cas d'accident, qui en portera la responsabilité ?

Mme Rose-Marie Allemann répond que nous n'avons pas résilié de contrat, car Courfaivre et Glovelier n'avaient pas de contrat. Pour le Centre de culture et de sports à Courfaivre, nous attendons les devis, un rendez-vous est fixé au 4 juillet pour le contrôle des engins. Pour la halle à Glovelier, les contrôles ont eu lieu et tout est en ordre. Pour ce qui est de la responsabilité en cas d'accident, Mme Allemann va se renseigner et donner une réponse lors du prochain Conseil général.

Mme Véronique Meier (groupe PDC) est satisfaite.

- 5. Approbation des comptes communaux 2015 de la Commune de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce (Message n° 71 du Conseil communal au Conseil général du 30 mai 2016).
- M. Etienne Dobler indique que le message qui est parvenu aux membres du Conseil général comportait les éléments nécessaires à une entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée.

M. Etienne Dobler présente les comptes communaux 2015, ainsi que les comptes bourgeois dans les détails.

Les comptes communaux bouclent avec un excédent de produits de Fr. 629'593,-.

Les comptes bourgeois 2015 se présentent comme suit :

Comptes de la Bourgeoisie de Bassecourt :

bénéfice de Fr. 82'932,-

Comptes de la Bourgeoisie de Courfaivre :

bénéfice de Fr. 26'839,-

Comptes de la Bourgeoisie de Glovelier :

bénéfice de Fr. 49'925,-

Comptes de la Bourgeoisie de Soulce :

bénéfice de Fr. 3'348,-

- M. Jean-Luc Portmann (groupe PCSI+RC) remercie le Conseil communal et l'administration communale pour le travail effectué. L'excellent résultat cloue le bec aux oiseaux de mauvais augure. Il invite les autorités à ne pas baisser la garde. Le groupe PCSI acceptera les comptes.
- M. Michel Saner (groupe PDC) constate que la politique budgétaire porte ses fruits. Il salue l'implication du personnel communal, qu'il remercie. Il indique que le groupe PDC acceptera les comptes.

M. Patrick Ballaman (groupe PS) se réjouit du résultat des comptes. Il adresse ses remerciement pour la parfaite gestion. M. Ballaman espère que le règlement des eaux soit traité rapidement. Le groupe PS approuve les comptes tels que présentés.

Passés au vote, les comptes communaux 2015 et les comptes bourgeois sont acceptés à l'unanimité des personnes présentes. Le président remercie M. Etienne Dobler pour sa présentation complète.

- M. Etienne Dobler remercie les responsables politiques et le personnel communal.
 - 6. Crédit de Fr. 145'000.00 pour la réfection du chemin de "La Djennie" à Glovelier (Message n° 72 du Conseil communal au Conseil général du 30 mai 2016).

L'entrée en matière est acceptée.

M. Georges Migy communique que les membres du Conseil général ont pu se rendre compte des travaux qui sont projetés à la lecture du message. Le but consiste à sortir le trafic agricole de la route cantonale. Le chemin dessert les parcelles de quatre agriculteurs et est emprunté par les piétons, cyclistes et cavaliers. Il y a quelques années, l'entreprise Bitusag avait posé un revêtement bitumineux. Cependant, les nids de poules reviennent vite. En amont, il a été constaté une accumulation des eaux. L'étude de projet est arrivée à la conclusion de réaliser un drainage et un revêtement bitumineux. Le Conseil communal et la commission de Travaux publics vous recommandent d'accepter ce crédit.

La discussion est ouverte.

- M. Frédéric Juillerat (groupe UDC+AB) accepte le projet, mais propose une modification. Conformément à l'article 26 du règlement sur les chemins, la commune est propriétaire et donc concernée selon M. Juillerat. Il propose une répartition de la prise en charge de la dépense à raison de 50 % à charge du fonds d'entretien et 50 % à charge de la commune.
- M. Patrick Ballaman (groupe PS) rappelle que le fonds prévoit Fr. 65'000 par ans, donc la dépense sera couverte sur deux ans. Il s'est rendu compte que le propriétaire ne participe pas à cette dépense. M. Ballaman précise qu'il n'existe pas de planification d'entretien des chemins.
- M. Georges Migy justifie que selon le règlement concernant les chemins (art. 26, lettre a), les travaux courants d'entretien et de réfection sont à la charge du fonds d'entretien. Ce chemin dessert 4 agriculteurs pour les terres environnantes, 2 exploitations agricoles, qu'il déleste le trafic agricole sur la route cantonale et dessert également 9 parcelles agricoles jouxtant le côté Nord et qu'il est régulièrement emprunté par les piétons et les cyclistes. M. Migy relève qu'il est difficile de faire une répartition concernant les frais dans un tel contexte.
- M. Migy explique également qu'une planification d'entretien des chemins existe déjà et a fait l'objet d'une estimation des travaux sur les chemins AF. La planification existante est à disposition et sera affiné par la commission des Travaux publics.

Mme Catherine Wolfer, au nom du groupe PS, explique que ce chemin ne dessert aucune habitation et est utilisé par les cyclistes et les promeneurs. Elle se pose la question sur l'utilité de goudronner ce chemin. Qu'adviendra-t-il pour d'autres projets comme la réfection du chemin de la Combe-Tabeillon : Elle propose, dans un premier temps de refuser le crédit, ce qui permettrait de renvoyer ce dossier à l'étude et envisager de poser en revêtement en chaille au lieu de bitume. Elle propose une interruption de séance.

- M. Frédéric Juillerat rappelle la lettre b de l'article 26 qui stipule que "les travaux complémentaires et extensions, ainsi que les nouvelles constructions sont à la charge des propriétaires des biens-fonds concernés."
- M. Georges Migy relève que le projet de refaire complètement le chemin de la Combe-Tabeillon est bien avancé. Il sera réalisé exclusivement en groise. Pour le secteur de la Djennie, au vu de l'évolution de la charge sur ce chemin généré par le trafic agricole avec des machines toujours plus grandes et plus lourdes, il n'y a pas d'autres solutions que le macadam. Il est bien clair que nous poserons du macadam où cela sera absolument indispensable lors de réfection des ouvrages collectifs.

Une interruption de séance de cinq minutes est acceptée par le Conseil général.

Le président rappelle la proposition de M. Frédéric Juillerat, qui demande une répartition de la dépense à raison de 50 % à charge du fonds d'entretien des chemins et 50 % à charge de la Commune.

M. Georges Migy précise que si on applique une répartition de 50 % chacun, le Conseil communal n'a pas le financement, donc on doit le mettre la dépense en investissement.

Il est proposé un traitement un peu plus écologique par la mise en place d'une couche de support appelé VALORCOL qui est composé de déchets de bitumineux recyclé et dessus la pose d'un tapis comme prévu pour solidifier l'ensemble comme expliqué par M. Vincent Seuret. Une seule entreprise fait ce genre d'enrobé.

- M. Patrick Ballaman évoque le pont des Petites Aigues à Courfaivre, avec participation à raison d'un tiers chacun au fonds d'entretien des ouvrages collectifs, la commune et le propriétaire.
- M. Georges Migy précise que l'agriculteur devait participer, car c'est lui qui utilise ce chemin pour passer avec de grosses machines pour avoir accès à ces champs et qui a par conséquent nécessité le remplacement du pont et en a fait la demande. L'accès pour les camions est obligatoire par ce pont pour le quartier des Neufs-Champs, par l'autre pont le passage aux camions est interdit d'où la participation de la Commune.

Passé au vote, la proposition de prise en charge à raison de 50 % par le fonds d'entretien des chemins et 50 % par la Commune, est refusée par 16 voix contre 9.

Passé au vote, le crédit de Fr. 145'000,- pour la réfection du chemin de "la Djennie" est accepté par 14 voix contre 9.

- 7. Règlement concernant la garde et la taxe des chiens (Message n° 73 du Conseil communal au Conseil général du 30 mai 2016).
- M. Jean-Bernard Vallat, maire, rappelle que la présentation de ce règlement a été retiré lors de la dernière séance du Conseil général, car le règlement n'était pas conforme selon le service de la consommation et des affaires vétérinaires. Le présent règlement a donc été revu et a fait l'objet d'un examen préalable par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires, ainsi que le délégué aux affaires communales. M. le maire rappelle que le problème avec les chiens est récurrent dans l'ensemble de la commune. D'abord, il y a une discussion avec le propriétaire et ensuite, en cas de besoin, une intervention de la police.

L'entrée en matière est acceptée.

M. Claude Humair, président, donne connaissance du règlement section par section.

La discussion est ouverte, mais la parole n'est pas demandée.

Passé au vote, le règlement concernant la garde et la taxe des chiens est accepté par 26 voix, sans avis contraire.

8. Réponse à la motion n° 3 "Des messages précis amènent de bonnes décisions".

- M. le Maire Jean-Bernard Vallat, au nom du Conseil communal, explique que depuis l'entrée en souveraineté de la nouvelle commune de Haute-Sorne, plus de 70 messages au Conseil général ont été élaborés, souvent avec plus ou moins de précision, mais avec la volonté de bien faire. Nombre de points débattus au cours des 3 premières années ont été préparés avec l'aide de bureaux professionnels, car sans cet apport, il est souvent impossible de présenter quelque chose de parfait en tout point. Il communique également que comme l'auront sûrement remarqué les membres du Conseil général, un soin particulier a été donné à l'élaboration de ces messages, au fil du temps et aujourd'hui, nous fonctionnons normalement selon le canevas suivant :
 - 1) Préambule / Objet
 - 2) Introduction
 - 3) Considérations générales
 - 4) Procédure
 - 5) Considérations particulières

- 6) Délai de réalisation
- 7) Coût des travaux et/ou études
- 8) Considérations financières
- 9) Financement
- 10) Préavis des autorités

M. le Maire précise qu'il se peut qu'en fonction des objets traités, d'autres points soient rajoutés ou simplement supprimés s'ils sont jugés inutiles. M. Jean-Bernard Vallat relève encore que le maximum est fait pour satisfaire chacun, et c'est très volontiers que le Conseil communal se tient à disposition si vous avez d'autres sujets ou propositions pour l'élaboration de ces messages.

9. Réponse à la motion n° 7 "Préparons ensemble l'avenir de notre commune".

M. le Maire indique que le Conseil communal, après avoir planché sur cette motion, propose, comme demandé dans le texte, de créer un groupe de travail pour voir si des améliorations sensibles pourraient être trouvées pour la prochaine législature. Ce groupe de travail serait composé de 7 membres représentatifs des différents secteurs communaux, soit :

- 2 membres du Conseil général, désignés par le Conseil général.
- 2 membres du Conseil communal, désignés par le Conseil communal.
- > 1 employé de l'administration, désigné par le Conseil communal.
- > 1 employé des services techniques désigné par le Conseil communal.
- > 1 personne neutre ayant une vision externe à la pratique communale.

Ce groupe de travail devra :

- établir et évaluer l'état actuel et faire une analyse précise de la situation ;
- évaluer les changements qui seraient nécessaires et productifs pour la bonne marche de la commune.

M. Jean-Bernard Vallat termine en relevant que déjà la porte de la prochaine législature s'ouvre avec des changements positifs et mettant en valeur ce qui a été fait et ce qui reste à faire ou à améliorer.

Le Conseil communal se chargera de mettre en place le groupe de travail.

10. Réponse au postulat n° 2 "Mémorial Jules Schaffner" à Glovelier.

M. le Maire explique qu'après étude et quelques recherches sur le vie et le décès du militaire Jules Schaffner, lors de la 2^{ème} guerre mondiale, le Conseil communal de Haute-Sorne admet la demande du groupe PDC et accepte de participer à la remise en place, dans le cimetière de Glovelier, de la stèle qui avait été enlevée il y a quelques années. La tombe avait été nivelée et supprimée car après l'abandon de l'entretien de la tombe par sa famille, le Conseil communal de Glovelier avait, comme pour toute autre tombe, décidé de son nivellement. Aucune demande de maintenir cette tombe n'avait été faite en son temps aux autorités de Glovelier. Après avoir étudié les différentes variantes, le Conseil communal propose de participer à la remise en place de la stèle existante pour le montant forfaitaire de Fr. 1'700,-.

M. le Maire ajoute que sans mette en doute la vie active de M. Jules Schaffner dans le village de Glovelier et son engagement dans les associations de son village, Jules Schaffner n'est, à notre connaissance, par mort en héros mais dans des circonstances peu claires et sujettes à controverses!

Ainsi, celles et ceux qui ont connu le capitaine Jules Schaffner ou sa descendance, pourront commémorer sa mémoire et rendre à l'histoire de Glovelier un épisode oublié par beaucoup.

- 11. Réponse au postulat n° 4 "3ème et 4ème âge infrastructures dans la Commune de Haute-Sorne".
- M. le Maire Jean-Bernard Vallat explique que la réponse à ce postulat est difficile à donner actuellement, car bien des choses se passent et doivent encore se passer dans les semaines à venir. L'avenir du Home médicalisé Claire-Fontaine est discuté. Un travail est en cours pour améliorer ses prestations et modifier son fonctionnement. Une séance de travail, avec une délégation du Conseil communal est convoquée vendredi matin prochain. Bien des changements seront proposés, avec

notamment l'agrandissement du Home, des prestations supplémentaires, la gestion et la forme institutionnelle du Home.

En plus, le projet d'appartements adaptés à Bassecourt sort de procédures longues et difficiles. Le dossier sera tout prochainement réactivé car le Tribunal administratif a rendu son jugement et le plan spécial a recu le feu vert, le développement de ce projet pourra se poursuivre. Les promoteurs ont eu gain de cause. Toutes ces incertitudes empêchent le Conseil communal de voir clair et d'établir quels seront les effets sur les infrastructures communales concernant les aînés, notre population des 3ème et 4^{ème} âges. Pour toutes ces raisons, le Conseil communal demande un délai supplémentaire pour aborder et agir dans le domaine des seniors. M. Jean-Bernard Vallat demande à l'auteur du postulat et au Conseil général d'accorder un délai jusqu'à la fin de l'année pour établir un dossier et répondre le plus clairement possible au postulat du 19 mai 2015.

M. Patrick Ballaman (groupe PS) est favorable. Il demande à éventuellement créer un groupe de

12. Nomination d'un membre de la commission communale de l'environnement.

Le groupe UDC+AB propose M. Daniel Cortat, de Courfaivre.

Passé au vote, M. Daniel Cortat est nommé membre de la commission communale de l'environnement par 28 voix, sans avis contraire.

M. le Président Claude Humair informe du dépôt d'une question écrite du groupe PCSI+RC par M. Daniel Joray, intitulée "Gestion des sociétés de la commune de Haute-Sorne". La question écrite n'est pas lue par le président, mais elle figurera sur le site internet de la commune dès mercredi matin 22 juin 2016.

Constatant que l'ordre du jour de la séance avait été passé en revue, M. Claude Humair remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal de leur participation et leur engagement. Il souhaite à toutes et tous un bel été et de belles vacances.

Claude Humair

M. Claude Humair lève la séance à 21h50.

Bassecourt, le 21 juin 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL Le Secrétaire

Le Président

Gérald Kraft